

Main basse sur un pognon de dingue

C'est l'histoire d'un braquage annoncé. En effet, Emmanuel Macron s'apprête à utiliser les excédents de la Sécurité Sociale qui revient ces derniers temps à meilleure fortune pour réduire le déficit de L'État.

Selon la Cour des comptes, le gouvernement pourrait ainsi faire main basse sur 24 milliards d'euros d'excédents de cotisations sociales en 2022.

Pourtant, cette information est semble-t-il passée complètement sous les radars la semaine dernière. La dépêche de l'AFP datée du 27 juin annonçant ce braquage n'a été republiée que sur le site de Challenges et sans aucun commentaire ni aucune mise en perspective.

En clair, le président des riches va financer la longue liste de ses cadeaux aux classes sociales les plus aisées et au patronat en piquant dans la caisse de la Sécu. C'est qu'il va en falloir un « *pognon de dingue* » pour compenser les recettes fiscales ou les dépenses au bénéfice des « *premiers de cordée* » :

- la fin de l'ISF (-3 milliards d'euros) ;
- la mise en place d'un prélèvement forfaitaire unique sur les revenus du capital (-1,3 milliard d'euros) ;
- la baisse de l'impôt sur les sociétés (-1,2 milliard d'euros) ;
- la suppression de la taxe sur les dividendes (-2 milliards d'euros) ;
- le CICE (-4 milliards d'euros) ;
- la suppression de la quatrième tranche de la taxe sur les salaires (-0,6 milliard d'euros).

Mais rien d'illégal dans ce braquage. Ce forfait à venir a été inscrit dans la loi de programmation des finances publiques (LFPF), adoptée en décembre avec le budget 2018 qui a prévu que ces excédents servent « *à la réduction du déficit de l'État* ».

Et pas question de gâcher la fête en espérant améliorer et moderniser la protection sociale. Hors de question d'utiliser les excédents pour sortir du rouge les hôpitaux asphyxiés, améliorer la prise en charge dans les Ehpad, augmenter le pouvoir d'achat des retraites, améliorer les remboursements, augmenter les prestations familiales. « *Le gouvernement a nié l'existence d'une "cagnotte" liée à la forte réduction du déficit de la Sécurité Sociale, qui devrait dégager des excédents à partir de 2019, excluant de "redistribuer" l'argent économisé sur le champ de la Sécu* » annonçait une autre dépêche au lendemain de la publication des comptes de la Sécu.

« *Peut-on se satisfaire d'un résultat comptable alors que l'actualité fait état de dysfonctionnements majeurs liés au manque de moyens ?* », interrogeait la CGT dans un communiqué lors de cette publication début juin.

Ce retour à l'équilibre est en effet chèrement payé par les assurés sociaux, les mutuelles, les personnels de la santé et de l'action sociale, les retraités qui ont vu leur CSG augmenter, les bénéficiaires des APL. Que l'on renonce à satisfaire des besoins de protection sociale nouveaux ou non couverts, pour ristourner cet argent aux entreprises et aux plus fortunés relève bien de la prédation du capital sur le travail.

Edito de Frédéric DAYAN, journaliste à la NVO